

Procès-verbal des délibérations Séance du 27 février 2026

L'an 2026 le 27 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Richelieu, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de M. Etienne MARTEGOUTTE, Maire.

Présents : M. Etienne MARTEGOUTTE, Maire,
Mmes : Audrey BARON, Charlotte de BECDELIEVRE, Peggy CASTERMAN, Edwige FASILLEAU, Eliane FROMENTIN, Pascale GIRAULT-DUTEMPLE, Lydia LECLERC, Odile SARDET,
MM : Alcyme DELANNOY, Bernard GABORIT, Farid GIOVANNINI, Patrick PENOT, Guy RAIMBAULT.

Absents excusés : Véronique BACLE, Michel AUBERT, Marie-Ange de CROUTTE, Jean-François MALECOT.

Absent : Brice COMTET,

Procuration : M. BACLE a donné procuration à M. MARTEGOUTTE, Mme de CROUTTE à Mme CASTERMAN, M. MALECOT à M. RAIMBAULT, M. AUBERT à Mme GIRAULT-DUTEMPLE.

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 15

Date de la convocation : 19/02/2026

Date d'affichage : 19/02/2026

A été nommée secrétaire : Mme Audrey BARON

Objet(s) des délibérations

- Adoption du PV du 19/12/2025- Réf. : 2025-02-01
- Présentation de l'étude sur le rapprochement des 2 sites muséaux – Réf. : 2025-02-02
- Echange de terrains avec la CCTVV sur le site du stade – Réf. : 2026-02-03
- Modification de l'emprise foncière mise à disposition de la CCTVV pour ses équipements « Petite Enfance » - Réf. : 2026-02-04
- Désaffectation et déclassement du camping municipal – Réf. : 2026-02-05
- Vote du Compte financier Unique 2025 eu budget Général – Réf. : 2026-02-06
- Affectation des résultats – Réf. : 2026-02-07
- Tarification des articles des boutiques des musées – Réf. : 2026-02-08
- Mise à disposition de la CCTVV des immobilisations, subventions immobilisées et emprunts relatifs à la compétence Assainissement – Réf. 2026-02-09
- Demande de financement de principe à la BDT pour la restauration de l'église – Volet Ingénierie – Réf. : 2026-02-10
- Demande de subvention au titre des Amendes de Polices – Réf. : 2026-02-11
- Adhésion au service de la médecine préventive du CDG37 – Réf. : 2026-02-12

Monsieur le Maire commence la séance en prononçant un discours en hommage à Mme Danièle MARTIN :

« Le 22 janvier dernier, c'est avec une profonde émotion que nous apprenions la disparition de Danièle MARTIN.

Toute la ville de Richelieu a été endeuillée par cette annonce, tant Danièle était une personnalité très appréciée des Richelaises et des Richelais.

Danièle a été une figure marquante de la vie municipale richelaise à laquelle elle a consacré une grande partie de sa carrière professionnelle.

En effet, de 1975 à 2003, elle a assuré la fonction de secrétaire générale de mairie aux côtés de quatre maires successifs : Marcel FORTIER, Gabriel COQUERIE, Robert DEREUX et Pierre GRAVEL.

Pendant 29 ans, elle les a accompagnés avec compétence, efficacité et discrétion ; elle a préparé, mis en œuvre et suivi toutes les décisions qui ont été prises ici autour de cette table du conseil municipal.

Elle a poursuivi sa passion pour « la chose publique » en s'investissant au sein du conseil municipal durant un mandat de 2008 à 2014, en tant qu'adjointe au maire de Richelieu auprès d'Hervé NOVELLI, chargée des finances et des affaires sociales. Au cours de ce mandat, elle a mis toute son expérience et sa connaissance approfondie de la gestion des collectivités au service de l'action de notre municipalité.

Durant cette période, et jusqu'en 2020, elle a présidé le Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Richelais.

Danièle suivait toujours avec attention notre vie municipale ; j'appréciais échanger avec elle sur l'action de la municipalité pour laquelle elle avait toujours un regard avisé. Quelques jours avant sa disparition, nous avons encore échangé quelques minutes à la cérémonie des vœux où elle m'avait distillé quelques conseils, toujours bienveillant à mon égard, pour l'avenir de notre ville.

Danièle était aussi très investie dans la vie associative richelaise :

- *très longtemps au sein du club de Basket de Richelieu dont elle en a assuré la présidence ;*
- *et du Comité de jumelage de Richelieu – Schaafheim depuis sa création en 1989.*
- *Elle été aussi très régulièrement présente en soutien aux activités des autres associations de notre commune.*

En souvenir, je conserverai les très beaux moments partagés avec Danièle au comité de jumelage ici à Richelieu et à Schaafheim mais aussi notre voyage en juillet dernier avec son mari Pierrot à Richelieu Québec.

Son attachement à notre ville était indéfectible.

Son humanité et sa générosité resteront gravées dans le cœur des Richelaises et des Richelais.

Danièle nous manque.

A sa mémoire, je vous demande de bien vouloir observer une minute de silence. »

Monsieur le Maire propose ensuite l'inscription à l'ordre du jour de deux points supplémentaires :

- Demande de subvention au titre de la DETR 2026 – Réf. : 2026-02-13
- Validation de l'étude définitive sur la refonte de la signalétique urbaine – Réf. : 2026-02-14

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité, acceptent l'inscription à l'ordre du jour de ces deux points.

Arrivée de M. Michel AUBERT à 20 h 45.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/12/2025

Réf. 2026-02-01

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2025 et demande s'il y a des remarques à y apporter.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité, adoptent le procès-verbal de ladite séance.

PRESENTATION DE L'ETUDE SUR LE RAPPROCHEMENT DES 2 SITES MUSEAUX

Réf. 2026-02-02

Monsieur le Maire expose :

Le projet scientifique et culturelle du musée de Richelieu a préconisé de réaliser une étude de faisabilité portant sur la réorganisation de ces deux lieux muséographiques en vue d'un regroupement sur un site unique.

Dans le cadre du programme « Petites Ville de Demain », la ville de Richelieu a pu mobiliser un soutien auprès de la Banque des Territoires pour financer la réalisation de cette étude.

Le bureau d'étude SETEC a été missionné pour réaliser cette étude.

Une 1^{ère} phase d'études a permis de réaliser le diagnostic fonctionnel et technique des sites pré-identifiés pouvant éventuellement accueillir ce futur rapprochement.

Lors de sa séance du 27 juin 2025, le Conseil Municipal avait validé la pré-étude du cabinet SETEC sur les différents sites susceptibles d'accueillir le rapprochement des deux sites muséographiques actuels et avait demandé au cabinet SETEC de concentrer la phase 2 de l'étude de faisabilité sur ce seul site.

Le cabinet SETEC a donc continué son étude dans ce sens et a présenté à l'assemblée, par visio-conférence, la phase 2 de l'étude portant sur les conditions de faisabilité bâtementaire et muséographique du regroupement sur le site de l'Espace Richelieu.

Monsieur le Maire précise que cette étude sera transmise à la DRAC Centre Val de Loire pour examiner les suites qu'il est possible de donner à la faisabilité de ce projet et rechercher les modalités de son financement.

M. GABORIT demande une attention particulière à la hauteur de la salle destinée à recevoir « les batailles ». Sera-t-il possible d'accueillir les 6 autres tableaux éventuellement ?

Monsieur le Maire lui répond que ces points seront à affiner ultérieurement, quand le dossier aura avancé vers une 2^{ème} étape avec la DRAC. Une étude muséographique avec l'appui d'un scénographe sera nécessaire pour poursuivre la faisabilité du projet et notamment la conservation des tableaux des batailles en dépôt à Richelieu.

M. DELANNOY pense également à la reconversion du site actuel du musée : comment la concevoir ?

Mme GIRAULT-DUTEMPLE demande quelle sera la durée des travaux. Le cabinet SETEC pense que ces travaux dureront entre 12 et 14 mois minimum.

Monsieur le Maire remercie le cabinet SETEC pour son étude et cette présentation et précise que ce sujet sera abordé dans la nouvelle convention avec la DRAC qui est en cours de rédaction. Il faudra travailler sur la proposition scénographique et scientifique de ce nouvel équipement et examinera la possibilité de solliciter les financements dédiés à l'ingénierie dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain – 2 », sous réserve de sa reconduction, pour financer ces études complémentaires.

M. PENOT ajoute qu'il faudra un taux de subventionnement de 80 % pour pouvoir envisager l'exécution de ce projet et sans doute faire appel au mécénat.
 Ce à quoi M. GABORIT répond que le mécénat serait plus fortement mobilisé si les 12 tableaux « des batailles » pouvaient être rassemblés.

Monsieur le Maire fait état également du 400^{ème} anniversaire de la ville en 2031 qui pourrait être une belle occasion d'abonder ce projet.

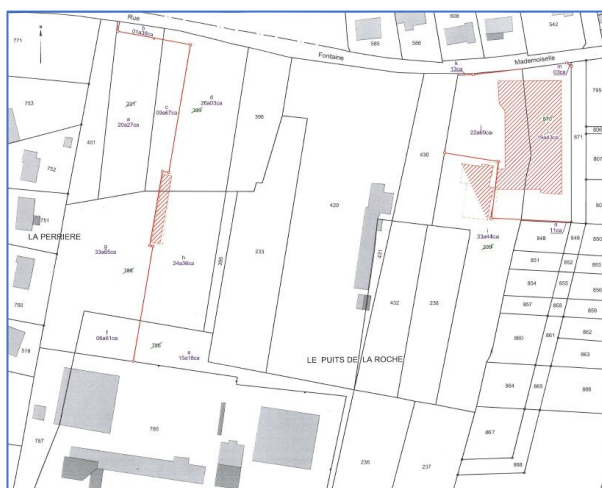
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du rendu de cette étude.

ECHANGE DE TERRAINS AVEC LA CCTVV SUR LE SITE DU STADE

Réf. 2026-02-03

Monsieur Michel AUBERT, conseiller municipal délégué, présente :

Lors de l'élaboration du projet de construction du gymnase communautaire du Richelais et de son choix d'implantation sur des parcelles communales (près du dojo), le principe d'un échange de terrains avec des parcelles appartenant à la CCTVV et sur lesquelles se situent une partie du terrain de football municipal et les tribunes avait été acté avec la commune de Richelieu.
 Les travaux du gymnase étant achevés, un géomètre, mandaté conjointement par la commune et la CCTVV a effectué les divisions parcellaires préalables aux échanges.
 Le projet final donne ceci :



Les échanges de terrains proposés, sont les suivants :

Terrains communaux de Richelieu cédés à la CCTVV		Terrains de la CCTVV cédés à la commune	
N° de Parcelle	Superficie	N° de Parcelle	Superficie
A 880	2 269 m ²	A 878	138 m ²
A 885	681 m ²	A 883	2 603 m ²
A 888	1 943 m ²	A 887	2 436 m ²
TOTAL	4 893 m²	TOTAL	5 177 m²

L'estimation du service des Domaines pour les parcelles de la CCTVV cédées à la commune s'élève à 18 100 € assortie d'une marge d'appréciation de 10 %. L'ensemble des parcelles à échanger par la CCTVV auprès de la commune ayant une valeur inférieure au seuil des consultations des Domaines, à savoir 180 000 €, n'a pas été évalué.

La CCTVV a accepté de prendre en charge les frais de notaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les échanges de terrains tels que décrits ci-dessus,
- autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

MODIFICATION DE L'EMPRISE FONCIERE MISE A DISPOSITION DE LA CCTVV POUR SES EQUIPEMENTS « PETITE ENFANCE »

Réf. 2026-02-04

Monsieur Michel AUBERT, conseiller municipal délégué, expose :

Un projet de végétalisation des extérieurs est mené sur le site du multi-accueil Caramel et du Relais Petite Enfance géré par la Communauté de Communes Touraine-Val de Vienne à Richelieu.

Afin de disposer d'un espace suffisant pour mener un projet significatif en termes d'amélioration du cadre de vie des enfants accueillis, la CCTVV souhaite intégrer au projet le parking situé à l'avant de la crèche.

Actuellement, cet espace ne fait pas partie du terrain mis à disposition par la commune (Procès-verbal de mise à disposition signé en 2014).

Les élus des 2 parties se sont rencontrés dans le cadre de ce projet et sont favorables à cette modification.

Le projet final de découpage du terrain mis à disposition est proposé ci-dessous :



Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, :

- APPROUVE le découpage relatif au terrain mis à disposition de la CCTVV par la mairie de Richelieu,
- AUTORISE le Maire à modifier le PV de mise à disposition de ce bien

DESAFFECTATION ET RECLASSEMENT DU CAMPING MUNICIPAL

Réf. 2026-02-05

M. PENOT, 1^{er} adjoint, expose :

Par délibération en date du 26/09/2025, le conseil municipal donnait son accord pour la mise en vente des parcelles constituant le camping de Richelieu et de leurs bâtiments, Monsieur le Maire a entamé des négociations avec l'acquéreur potentiel : la SARL Villa Cottage in Loire Valley

D'une part, ce camping, situé 6 Avenue de Schaafheim à RICHELIEU, fait l'objet d'une Délégation de Service Public qu'il convient de dénoncer à l'amiable.

D'autre part, l'équipement doit être désaffecté puis déclassé du domaine public et reclassé dans le domaine privé de la commune.

Une fois ces démarches accomplies, le maire propose de signer une promesse d'achat de l'équipement par la SARL Villa Cottage in Loire Valley en fixant le prix de vente à 80 000 €.

Mme SARDET regrette qu'il n'y ait pas eu d'appel à concurrence, ce à quoi M PENOT répond qu'il a contacté des agences spécialisées qui se sont déclarées « pas intéressées ».

Mme SARDET demande pourquoi l'estimation des Domaines n'a pas été suivie. M. PENOT précise que l'une des agence spécialisée lui a recommandé de fixer le prix entre 50 000 et 100 000 €. Les négociations avec l'acheteur ont débouché sur le prix de 80 000 €.

Ce prix tient compte de la nécessité de réaliser de gros travaux dans les deux bâtiments. Les acheteurs optimiseront leur achat car ils sont déjà propriétaires d'un camping dans une autre commune et pourront mutualiser les coûts.

Monsieur le Maire souhaite vendre avant de relancer une procédure de Délégation de Service Public pour éviter à la commune de financer les gros travaux nécessaires.

Mme de BECDELIEVRE ajoute que le terrain en question souffre également d'astreintes par le Plan de Mise en Valeur et de Sauvegarde.

M. PENOT précise que le PSMV et la cité historique sont des atouts qui permettent aux futurs propriétaires de solliciter la 3^{ème} étoile.

En réponse à M. DELANNOY, il informe que les acheteurs n'exigent pas de travaux avant la vente.

M. AUBERT précise qu'une division de terrain sera nécessaire pour détacher l'emprise au sol d'un poste de refoulement qui restera la propriété de la commune.

Enfin, à l'attention de Mme SARDET, il ajoute que le site restera un camping obligatoirement et une haie paysagère sera aménagée sur le terrain attenant comprenant l'étang et la future aire de camping-car.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la rupture à l'amiable du contrat de délégation de service public signé le 20/05/2016 avec Mme Edwige DAVID,
- Constate la désaffectation de l'entièreté de l'équipement du camping municipal (terrain et bâtiments cadastrés D 103 et D 104 d'une superficie totale de 18 542 m²),
- Prononce le déclassé de cet équipement du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal,
- Approuve la signature d'une promesse d'achat de cet équipement par la SARL Loire Valley et fixe le prix de vente à 80 000 € net vendeur.
- Charge le Maire, à défaut le 1^{er} Adjoint, de signer tous les documents afférents à ces décisions.

VOTE DU CFU 2025 DU BUDGET GENERAL

Réf. 2026-02-06

Monsieur le Maire précise qu'en raison des élections municipales, il a été décidé d'inscrire uniquement à l'ordre du jour de cette séance du conseil municipal la présentation du Compte Financier Unique 2025 et de laisser le soin à la future mandature d'examiner le projet de budget 2026 en avril prochain.

M. PENOT présente un document reprenant les chiffres 2025, puis leur déclinaison service par service. Il félicite Mme Maryline JOUSSEAUME, Responsable de la cantine « maternelle » pour sa bonne gestion.

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal élit son président : M. Patrick PENOT, à l'unanimité.

Le Conseil municipal examine le compte financier unique du budget communal 2025 dressé par le comptable public et le maire, dont les résultats s'établissent ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 968 319,29 €
Recettes	2 135 620,08 €
Résultat de l'exercice	167 300,79 €
Résultat de 2024	477 685,89 €
Résultat global de fonctionnement	644 986,68 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	587 193,43 €
Recettes	673 486,13 €
Résultat de l'exercice	86 292,70 €
Résultat de 2024	-111 741,00 €
Résultat d'investissement	-25 448,30 €
Restes à réaliser en dépenses	340 313,00 €
Restes à réaliser en recettes	190 832,00 €
Total des restes à réaliser	-149 481,00 €
Résultat global d'investissement	-174 929,30 €
RESULTAT DE CLOTURE	470 057,38 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve le compte financier unique 2025 du budget général.

AFFECTATION DES RESULTATS 2025 DU BUDGET GENERAL **Réf. 2026-02-07**

Monsieur PENOT, 1^{er} adjoint, présente :

Après avoir adopté le compte financier unique de l'exercice 2025, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'affectation au budget 2026.

Le résultat de fonctionnement 2025 s'élève à 644 986.68 €

Le résultat global d'investissement (restes à réaliser inclus) s'élève à – 174 929.30 €

Il est donc proposé au Conseil municipal d'affecter la somme de 174 929.30 € au financement des investissements, le solde du résultat de fonction, soit la somme de 470 057.38 € sera repris comme excédent à la section de fonctionnement du budget 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve ces propositions d'affectation.

TARIFICATION DES ARTICLES DES BOUTIQUES DES MUSEES

Réf. 2026-02-08

Monsieur PENOT, er adjoint, expose :

Les tarifs des articles vendus dans les boutiques des musées ont été fixés par délibération du conseil municipal du 20 juillet 2020.

Il propose au Conseil de revisiter la liste des tarifs et de l'actualiser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs des articles en vente dans les boutiques du musée et de l'Espace Richelieu, inscrits dans le tableau ci-dessous :

Produits	Prix de vente	Figurines	
		D'Artagnan	7,50 €
Carte postale - gravure château	1,50 €	Porthos	7,50 €
Carte postale collection	1,00 €	Athos	7,50 €
Carte postale - ville et parc	0,50 €	Aramis	7,50 €
Carte postale porte de ville WIM	1,00 €	Cheval	7,50 €
Marque Page	1,00 €	Cardinal	7,50 €
Reproduction gravure château	8,00 €	Pantins chevaliers	6,00 €
Affiche porte de ville WIM	18,00 €	Livres	
Carte Michelin Châteaux de la Loire	6,95 €	Richelieu, par ordre du Cardinal - Aubineau	2,00 €
Objets		D'Artagnan, Richelieu et les Mousquetaires - Glénisson	12,00 €
Bloc-notes Richelieu	9,00 €	Avènement du style français - Glénisson	12,00 €
Bouchons en verre	3,00 €	Mazarin- Bertière	9,00 €
Crayons de bois chevalier princesse	3,00 €	La légende de Richelieu -CG Vendée	39,00 €
Crayons de bois gomme couleur	1,00 €	Les Trois Mousquetaires (roman) - Dumas	5,50 €
Crayon de couleur boite	3,00 €	Marie de Medicis- Kermina	23,50 €
Crécelles	5,00 €	Catherine de Médicis - Garisson	13,00 €
Dés à coudre fleur de lys	3,00 €	Vincent de Paul (Un saint au Grand Siècle) - Guillaume	25,00 €
Dés à coudre porte de Châtelleraut	3,00 €	Hildesheimer - Richelieu / Les indispensables	17,00 €
Epées	8,00 €	Richelieu - Hildesheimer	25,00 €
Gobelets princesse et chevalier	2,00 €	Anne d'Autriche -Kleinman	26,00 €
Lance-pierre	5,00 €	Anne d'Autriche -Dulong	25,00 €
Magnet blason Richelieu	3,00 €	Vincent de Paul - Miquel	21,80 €
Magnet cardinal (couverture Leloir)	3,00 €	Louis XIII - Petitfils	28,00 €
Magnet gravure château	3,00 €	Le Père Joseph - Pierre	28,00 €
Magnet Porte de Châtelleraut	3,00 €	1630, La vengeance de Richelieu - Riou	21,90 €
Mug Porte de Châtelleraut	6,00 €	Richelieu, cardinal Ministre - Terrien	29,00 €
Mug "Cité du Cardinal"	6,00 €	Terrien	20,00 €
Mug "Princesses" + "Mousquetaires"	6,00 €	La ville et son château des origines à nos jours - Terrien	15,00 €
Mug rouge Richelieu	9,00 €	Richelieu vu par ses contemporains - Terrien	20,00 €
Peluche Ours Richelieu	10,00 €	Richelieu Histoire d'une cité idéale (1631-2011) - Terrien	24,00 €
Pins fleur de lys métal	3,00 €	The ideal city and the château of Richelieu - Terrien	20,00 €
Pins fleur de lys bleu	3,00 €	Vincent de Paul à Richelieu - Terrien	9,00 €
Pins Richelieu	3,00 €	Le château de Richelieu XVIIe - XVIIIe siècle- Terrien	22,00 €
Porte-clé Cité du Cardinal (décapuleur)	5,00 €	Richelieu vu par Alexandre Dumas - Terrien	9,00 €
Porte-clé breloques fleur de lys	5,00 €	Le bon gouvernement selon Richelieu,	20,00 €
Porte-clé fleur de lys	5,00 €	Richelieu l'aigle et la colombe - Tessier	24,50 €
Porte-clé strass couleur chat	5,00 €	Richelieu, le château et la cité idéale - Toulrier	49,00 €
Porte-clé strass couleur fleur de lys	6,00 €	Richelieu ou la quête de l'Europe - Vignal Souleuvreau	23,90 €
Sac Richelieu	6,00 €	Le Duc de Richelieu - Waresquiel	28,00 €
Stylo bille métal	2,00 €	Les Amis du Vieux Chinon - tome XI	10,00 €
Stylo bille noir mat gomme couleur	2,50 €	catalogue expo Richelieu à Richelieu	49,00 €
Médaille du souvenir Richelieu	2,00 €	Maël Martial BD Journée de Dupes	15,95 €
		Quelle histoire ! Les mousquetaires	5,00 €
		Quelle histoire ! Richelieu	5,00 €
		Mes p'tits docs les mousquetaires	7,90 €

MISE A DISPOSITION DE LA CCTVV DES IMMOBILISATIONS, DES SUBVENTIONS IMMOBILISEES et DE L'EMPRUNT RELATIFS A LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT

Réf. 2026-02-09

M. PENOT, 1^{er} adjoint, expose :

Pour faire suite au transfert de la compétence Assainissement par arrêté préfectoral n° 251-038 du 05 juin 2025, il convient de mettre à disposition de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne les éléments listés en annexe envoyée aux membres avec la convocation à la présente séance concernant les immobilisations, les subventions immobilisées ainsi que l'emprunt.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette mise à la disposition de la CCTVV et charge le maire de signer les documents relatifs à cette décision.

DEMANDE DE FINANCEMENT DE PRINCIPE A LA BDT POUR LA RESTAURATION DE L'EGLISE – VOLET INGENIERIE
Réf. 2026-02-10

Monsieur le Maire expose :

Lors de sa séance du 02 mai 2026, le Conseil Municipal avait acté un calendrier prévisionnel d'actions à engager concernant l'église Notre-Dame.

En effet, à l'occasion de travaux d'entretien entamés pour résoudre plusieurs désordres relatifs à la toiture et à la maçonnerie de cet édifice, il avait été constaté qu'une étude sur l'état complet de l'église était indispensable.

Avec l'aide de l'Agence Départementale d'Aide aux Communes (ADAC), et après réunion de travail en présence de M. Jean-Pierre CREMIER de la Conservation Régionale des Monuments Historiques Centre Val de Loire, il a été convenu que plusieurs tranches de travaux étaient nécessaires et requéraient une mission de maîtrise d'œuvre.

Dans le cadre de « Petites Villes de Demain », le Maire propose au conseil de solliciter l'aide financière de la Banque des Territoire (BDT) sur ce volet ingénierie. Cette aide s'élève à 50 % du reste à charge de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve la proposition de Monsieur le Maire et sollicite une aide financière à la Banque des Territoires sur le volet ingénierie concernant les travaux de restauration de l'église Notre-Dame,
-
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires afférents à ce dossier.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE
Réf. : 2026-02-11

Monsieur RAIMBAULT, 3^{ème} adjoint, expose :

Lors de la réunion bilan relative à l'expérimentation de la mise en place de la zone piétonne « Porte Châtellerault », il avait été décidé de solliciter l'ADAC d'Indre-et-Loire pour réaliser une étude d'aménagement permettant de ralentir la circulation avenue Pasteur et l'entrée des véhicules « Porte de Châtellerault ».

Le résultat de cette étude est présenté aux membres du conseil municipal.

En réponse à M. GIOVANNINI, Monsieur RAIMBAULT précise que l'accès « piéton » sera maintenu sous la porte de Châtellerault.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve la proposition de Monsieur le Maire et sollicite une aide financière à l'Etat au titre des Amendes de Police 2026 pour les travaux d'aménagements routiers devant la porte de Châtellerault,
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires afférents à ce dossier.

ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CDG37

Réf. : 2026-02-12

M. PENOT, 1^{er} adjoint, expose :

La ville de Richelieu adhère par convention avec le Centre de Gestion 37 au service de surveillance médicale du personnel.

Cette convention est close depuis le 31/12/2025.

Il est proposé au Conseil Municipal de la renouveler aux termes inscrits dans le document ci-joint.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve les termes de la convention proposée par le Centre de Gestion 37 pour l'adhésion au service de Médecine Préventive,
- Charge le Maire de signer cette convention ainsi que les documents y afférents.

DEMANDE DE DETR 2026

Réf. : 2026-02-13

Monsieur le Maire expose :

Lors de la dernière séance, le Conseil Municipal avait sollicité la D.E.T.R. 2026 pour son projet d'aménagement d'une aire de camping-car.

Or ce dossier n'est pas encore finalisé et ne pourra pas être commencé en 2026.

Monsieur le Maire propose au conseil de modifier le dossier de demande de la DETR 2026 en inscrivant la requalification de la Place des Religieuses.

La Place des Religieuses, place majeure de la ville, forme avec la place du Marché et la Grande Rue, un ensemble dont les caractères de régularité, d'uniformité et d'esthétisme constituent la richesse et l'exemplarité de la ville de RICHELIEU, édifiée au XVII^{ème} siècle.

A l'instar de la réhabilitation de la place du Marché réalisée en 2010, le projet vise à rendre cet espace plus fonctionnel, plus esthétique et aussi à révéler les principes de symétrie du lieu et de la ville en général.

Remodelée et plantée au XIX^{ème} siècle, cette place a gardé sa composition en croix ainsi que sa voie périphérique délimitant les quatre carrés plantés de tilleuls. Ces plantations aujourd'hui en très mauvais état phytosanitaire ont pour effet d'amoindrir l'effet d'ouverture de la place et de masquer l'ordonnement des façades.

Concernant les revêtements de sol, la place présente de nombreuses surfaces dégradées et des traitements de sols variés.

L'étude préalable réalisée par l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales 37 permet de retrouver et de rendre plus lisible les critères de régularité, d'uniformité et d'esthétisme de la place qui forme avec la Grande Rue et la place du Marché, outre la particularité déjà mentionnée en début de ce propos, un ensemble patrimonial majeur et un axe d'animation touristique.

Ce projet sera en cohérence avec l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) de la ville de Richelieu.

Ce projet proposera, en outre, des solutions qui auront pour effet de limiter les îlots de chaleur urbains, ce qui constituera un véritable défi pour la ville de Richelieu, essentiellement minérale dans sa partie historique.

L'Architecte des Bâtiments de France a été associée à la démarche depuis le début.

Le plan de financement proposé prévoit un coût de 1 000 000.00 € HT, et des aides financières au titre :

- Du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2025-2028 (200 000 €)
- Du Fonds Vert (200 000 €)
- De la DETR 2026 (200 000 €)
- Du FEDER – Appel à manifestation d'intérêt (200 000 €)
- Autofinancement de la commune : 200 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve la proposition de Monsieur le Maire et son plan de financement pour les travaux de requalification de la Place des Religieuses,
- sollicite une aide financière à l'Etat au titre de la DETR 2026,
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires afférents à ce dossier.

VALIDATION DE L'ETUDE DEFINITIVE SUR LA REFONTE DE LA SIGNALÉTIQUE URBAINE

Réf. : 2026-02-14

M. RAIMBAULT, 3^{ème} adjoint, expose :

Lors de sa séance du 26 septembre 2025, le Conseil Municipal avait pris connaissance de l'étude sur la refonte de la signalétique urbaine et validé les grands principes.

Le cabinet Goéland, en charge de cette étude, a fait parvenir l'étude définitive qui servira de base à la consultation du mobilier urbain.

Monsieur Guy RAIMBAULT, Adjoint au Maire en charge des travaux, présente les différents mobiliers à l'assemblée en précisant les couleurs, les logos, etc... et précise que l'Architecte des Bâtiments de France a rendu un avis favorable sur l'ensemble présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'étude définitive sur la refonte de la signalétique urbaine,
- Autorise le Maire à poursuivre la démarche et signer tous les documents nécessaires afférents à ce dossier.

Compte-rendu de l'utilisation des délégations du Maire :

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas utilisé le droit de préemption lors des cessions des parcelles ci-après :

N° DIA	Parcelles cadastrales	Adresse	Nature du bien	Surface en m2
202546	OC 686 + OC 545 + OC 546	54 rue des Gaulthiers	Habitation	545
202547	AC 243 + AC 244	39 route de Loudun	Habitation	1 689
202601	OC 695	46 rue des Gaulthiers	Habitation	105
202602	AC 361	6 rue du 11 novembre	Habitation	317
202603	OC 872	Bourgneuf	Non bâti	3 385
202604	OC 444	19 place du Marché	Habitation	78
202605	OB 435 + OB 436	Route des Vaux	Terrain à bâtir	2 499

202606	OC 1375	3 grande rue	Habitation	40
202607	OA 874	Bourneuf	Terrain	758
202608	OC 295	6A rue des gauthiers	Habitation	251
202609	OC 296	La ville	Terrain	5
202610	AC 19 + AC 20 + AC 21 + AC 278	Les greletteries	Terrain agricole	17 281
202611	OC 349	43 rue de la galère	Habitation	150

- Un virement de crédit d'un montant de 3 100 € a été effectué pour constater un dégrèvement sur la taxe d'habitation (compte 739112) et prendre les crédits sur le compte excédentaire 615231 (entretien des bâtiments)

Communications du Maire :

- Monsieur le Maire donne lecture du bilan 2025 dressé par le conciliateur de justice qui tiens une permanence d'une journée par mois à Richelieu,
 - 59 visites → ouverture de 39 dossiers
 - 9 pour des nuisances de voisinage
 - 6 pour des différends de voisinage immobilier
 - 5 pour des différends entre personnes
 - 4 pour des baux d'habitation
 - 11 pour des problèmes de consommation
 - 3 de droit rural
 - 1 pour litige commercial
 - Sur les 39 dossiers ouverts
 - 2 ont fait l'objet d'un PV de carence
 - 12 n'ont aucune suite
 - 3 sont entre les mains d'avocats
 - 1 a fait l'objet d'un PV der difficulté
 - 3 ont trouvé un accord
 - 6 sont finis ou clos
 - 12 sont en cours
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la fermeture commerciale du réseau cuivre depuis le 31 janvier 2026.
- Guy RAIMBAULT, 3^{ème} adjoint, informe le conseil municipal des travaux en cours :
 - La finalisation des travaux d'aménagement de la station du parcours patrimonial et touristique à la fausse porte. Des photos de ces travaux à la fausse porte sont présentées.
 - Eclairage public : plusieurs lampes sont grillées et des démarches ont été entreprises auprès du SIEIL qui tarde à venir les réparer.
 - Place du Marché : la fontaine est en réparation. Les agents recherchent la fuite.
 - SMICTOM : les horaires d'ouverture de la déchetterie sont étendus en raison de la fermeture pour travaux du site de Ste Maure de Touraine.
 - En ce qui concerne l'extension du site de la déchetterie Richelieu, Monsieur le Maire sollicitera prochainement pour connaître le calendrier actualisé de la réalisation de ces travaux.
- Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à s'inscrire sur le planning d'organisation des bureaux de vote pour les élections municipales prévues le dimanche 15 mars 2026.

Monsieur le maire indique qu'il n'a pas reçu de question orale.

L'ordre du jour étant épuisé ; et cette séance du conseil municipal étant la dernière de la mandature 2020 – 2026, Monsieur le Maire prononce un discours :

« Mesdames et Messieurs les adjoints,

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Ce soir, nous venons de tenir la dernière séance du conseil municipal de cette mandature 2020–2026.

C'est un moment particulier. Il marque la fin d'un cycle de six années consacrées à servir notre commune et ses habitants.

Lorsque nous avons été élus en 2020, sans le savoir, notre pays entrait dans une période d'incertitude sans précédent.

Nous avons dû gérer la commune dans un contexte inédit avec une succession de crises sans précédent (crise sanitaire, crise géopolitique, crise énergétique, crise socio-économique, instabilité politique nationale...).

Ces six dernières années n'ont pas toujours été simples.

Malgré ces circonstances exceptionnelles, qui ont impacté très directement la gestion de notre commune, au sein du conseil municipal nous avons agi pour répondre du mieux possible aux besoins de nos habitants et moderniser notre ville.

Nous avons agi et investi :

- pour améliorer le cadre de vie de notre ville ;*
- pour accompagner nos écoles ;*
- pour soutenir le tissu associatif ;*
- pour participer aux efforts de transitions écologiques ;*

- pour entretenir et valoriser notre patrimoine ;*

Je retiendrai quelques marqueurs de notre mandature :

- La rénovation de la maison des associations ;*
- L'implantation de l'aire de jeux dans le par cet le city stade sur le site de la piscine ;*
- La construction de la nouvelle Station d'épuration ;*
- Les acquisitions foncières ;*
- L'aménagement des abords du collège ;*
- Les actions pour répondre aux enjeux de transitions écologiques (construction du bâtiment photovoltaïque, l'acquisition de deux véhicules électriques, l'engagement d'un plan de modernisation de l'éclairage public, les déconstructions de l'ancien EHPAD, du silo de la gare, de l'ancienne station...)*
- La mise en place du parcours patrimonial et touristique*
- Et bien d'autres projets encore ;*
- ...*

Tous ces projets, toutes ces actions, ont été réalisés dans ce qui a fait l'ADN de notre mandature : une gestion financière sérieuse et maîtrisée et les résultats du compte financier 2025 présentés ce soir en sont encore le témoignage.

Bien sûr, je n'ai pas fait cela tout seul. Tout a été travaillé, proposé et décidé ici autour de cette table du conseil municipal :

46 conseils municipaux

- 506 délibérations / 460 délibérations (– 46 délibérations de PV)*
- + 12 M€ de budget cumulé engagés sur les 6 dernières années.*
- 5,8 M € d'investissement engagés et réalisés*

A la veille du terme de ces six années de mandature, j'ai le sentiment que nous avons fait avancer notre ville, comme je le dis régulièrement, avec ses atouts bien sûr, mais aussi conscients de ses fragilités.

Tout n'a peut-être pas été totalement réussi, et je crois que je serai présomptueux de le penser. Mais nous pouvons humblement et collectivement être fiers du travail que nous avons réalisé au service des richelaises et des richelais et surtout dans le contexte que j'ai brièvement rappelé en ouverture de mon propos.

Je tiens à remercier très sincèrement l'ensemble des conseillers municipaux pour votre implication et votre assiduité aux travaux du conseil municipal. Chacune et chacun d'entre vous y a apporté sa contribution avec son regard, sa sensibilité et son attachement à notre ville.

Vous me permettrez d'avoir un message particulier aux adjoints (Patrick, Véronique, Guy, Peggy) qui ont toujours été à mes côtés pour la gestion quotidienne de notre commune et sur lesquels j'ai pu compter 7j/7 – 24h/24 tout au long de cette mandature.

Avec l'opposition municipale nous avons eu quelques débats « animés » — et c'est normal ; c'est la vie d'un conseil municipal.

Je sais que nous avons tous partagé ici autour de cette table une même exigence : agir pour Richelieu et ses habitants.

Ce soir, certains d'entre nous participent à leur dernière réunion du conseil municipal. Au nom des Richelaises et des Richelais, je vous renouvelle mes remerciements les plus sincères pour votre engagement et le temps que vous avez consacré à la vie municipale.

Ma gratitude va à chacune et chacun d'entre vous ; Nous avons travaillé avec sérieux et persévérance. Nous avons fait de notre mieux pour être à la hauteur de la confiance qui nous a été accordée.

Soyons fiers de ce que nous avons fait pour Richelieu durant cette mandature.

Je vous souhaite à chacune et à chacun le meilleur pour l'avenir ».

Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 30.

Liste récapitulative des délibérations		
N° Ordre	N° Délibération	Objet de la délibération
1	2026-02-01	Approbation du PV de la séance du 19/12/2025
2	2026-02-02	Présentation de l'étude sur le rapprochement des 2 sites muséaux
3	2026-02-03	Echange de terrains avec la CCTVV sur le site du stade
4	2026-02-04	Modification de l'emprise foncière mise à disposition de la CCTVV pour ses équipements « petite enfance »
5	2026-02-05	Désaffectation et déclassement du camping municipal
6	2026-02-06	Vote du compte financier unique 2025 du budget général
7	2026-02-07	Affectation des résultats 2025 du budget général
8	2026-02-08	Tarification des articles des boutiques des musées
09	2026-02-09	Mise à disposition de la CCTVV des immobilisations, des subventions immobilisées et de l'emprunt relatifs à la compétence Assainissement
10	2026-02-10	Demande de financement de principe à la BDT pour la restauration de l'église -Volet Ingénierie
11	2026-02-11	Demande de subvention au titre des amendes de police
12	2026-02-12	Adhésion au service de médecine préventive du CDG37
13	2026-02-13	Demande de DETR 2026
14	2026-02-14	Validation de l'étude définitive sur la refonte de la signalisation urbaine

En mairie, le 04/03/2026

Le Maire
Etienne MARTEGOUTTE

La secrétaire de séance
Audrey BARON